

**OISE  
COMMUNE DE  
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024**

Le jeudi trois octobre deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le conseil municipal, en séance publique, à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

**Étaient présents :** Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Adjoint, Madame Laure BRASSEUR, Mesdames Béatrice BOULET-DOUVRY et Élisabeth FORTE, Monsieur Laurent FALIERES, Madame Stéphanie PRINET-MOROU, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Messieurs Jean-Baptiste DAVID, Samuel MOUDOUROU, Monsieur Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION (de 20 h 39 à 21 h 16).

**Absente excusée :** Madame Nathalie PHILION (de 20 h à 20 h 38)

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :** Monsieur Roland DELÉGLISE donne pouvoir à Monsieur Philip MICHEL, Madame Éléonore PARMENTIER donne pouvoir à Monsieur Samuel MOUDOUROU, Monsieur Donatien PINON donne pouvoir à Nathalie PHILION (absente de 20 h à 20 h 38)

**Secrétaire de séance :** Madame Béatrice BOULET-DOUVRY assistée par Mesdames Manon LECLÈRE et Juliette BOUSSION

Madame le Maire demande l'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour, cela concerne l'occupation du domaine public du commerce le Pénalty.  
L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour en 7<sup>ème</sup> position.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du PV du 8 juillet 2024
2. Convention occupation domaine public avec L'auto-école ANGEL'S CONDUITE
3. Convention SPEAC avec l'Académie d'AMIENS
4. Convention d'occupation redevance occupation domaine public suite à l'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit par la société Eunetworks
5. Vente d'un terrain sis 184 rue GUYNEMER
6. Composition de la commission communale des impôts directs

7. Convention occupation domaine public avec le commerce LE PENALTY
8. Questions diverses

### **1. Approbation du Procès-Verbal :**

8 Juillet 2024 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Convention occupation domaine public avec l'auto-école ANGEL'S CONDUITE**

Madame le Maire explique que les gérants de l'auto-école ont émis le souhait de faire passer le permis moto. En concertation avec la Police Municipale, il leur a été proposé d'occuper la rue du Souvenir pour une période d'essai de 4 mois renouvelable. Effectivement, cette voie est empruntée par des riverains, des agriculteurs et des transports scolaires.

Un arrêté ainsi qu'une convention ont été rédigés. Cette convention a été jointe à l'envoi de la convocation. Madame le Maire souhaite proposer une redevance d'occupation du domaine public à l'euro symbolique.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU demande si c'est une autorisation d'usage, Madame le Maire lui répond que oui, c'est exactement ça.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public par L'auto-école ANGEL'S CONDUITE.

### **3. Convention SPEAC avec l'Académie d'AMIENS**

Madame le Maire donne la parole à Madame Manon LECLÈRE qui explique que l'école Denise Bertin a organisé un projet SPEAC « École et cinéma » sur l'année scolaire 2023/2024 avec les classes de maternelle. Suite à une erreur de l'administration, la subvention attribuée a été versée au collège de Pont-Sainte-Maxence et non au collège d'Estrées-Saint-Denis. Pour autoriser le collège de Pont-Sainte-Maxence à régler les factures avec cette subvention, il y a lieu de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention SPEAC avec l'Académie (Collège Lucie et Raymond AUBRAC de Pont-Sainte-Maxence).

**4. Convention d'occupation redevance occupation domaine public suite à l'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit par la société Eunetworks.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE qui explique que la société NGE INFRANET, propriétaire de 3,3 km de fourreaux de fibre optique passant sur le domaine privé communal, cède son activité à la société EUNETWORKS. L'ancienne convention devient caduque. Il faut donc passer une convention avec cette nouvelle société. Pour information, la signature nous permet de bénéficier d'une redevance annuelle de 322€ au titre de l'occupation du domaine public.

Le passage des fourreaux se fait en souterrain sur domaine public.

Monsieur Noël LOIRE demande la possibilité d'obtenir un plan. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond que le plan est annexé à la convention et lui fait lecture des diverses sections cadastrales concernées par le passage des fourreaux. Monsieur Noël LOIRE voudrait un plan de l'ensemble des passages souterrains sur le domaine public.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec EUNETWORKS.**

#### **5. Vente d'un terrain sis 184 rue GUYNEMER – TERRAIN PLELAN**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé sous l'ancienne mandature, lors de la séance du 18 décembre 2023, de vendre une partie du terrain cadastré 000 AB 01 288 situé 184 rue Guynemer 60710 Chevières.

Pour information, le prix du terrain a été fixé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2023 à 65 000 €. Celui-ci a été inscrit au budget pour la somme de 67 000 €, ce qui semble être le prix estimatif des Domaines pour la totalité du terrain avant la division en deux parcelles.

Elle précise que nous avons mandaté 2 agences SAFTI et EXPERT IMMO pour ce terrain. Nous avons une proposition d'achat sans conditions suspensives de prêt de l'agence SAFTI au prix de 55 000 € FAI (Frais d'Agence Inclus), soit un prix net vendeur de 52 000 €.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que nous avons fait réestimer le terrain par deux agences et que le prix proposé est conforme aux deux estimations.

Monsieur Noël LOIRE demande s'il n'y avait pas déjà une agence qui avait été mandatée pour ce terrain ? Madame le Maire lui répond que oui, c'était l'agence REEMAX qui est devenue l'agence EXPERT IMMO.

Monsieur Philip MICHEL a rencontré le futur acheteur qui a pour projet de faire deux logements de 60m2 environ.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que la création du parking sur l'autre partie du terrain sera à la charge de la commune. Il précise également que les travaux de démolition de la maison sur le terrain à vendre vont être onéreux, ce qui explique le montant.

Madame le Maire soumet cette vente au vote.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la vente du terrain au prix de 52 000 euros net vendeur.

## **6. Composition de la commission communale des impôts directs**

Madame le Maire explique qu'une erreur a été constatée dans la rédaction de la délibération du 8 juillet dernier concernant la composition de cette commission. Par conséquent, elle préfère soumettre, de nouveau au vote, la liste des élus qui s'étaient présentés et informe qu'une liste de 32 personnes résidant dans la commune sera proposée à la direction générale des finances publiques pour un tirage au sort. (Huit titulaires, huit suppléants).

La liste des élus déjà présentée est : Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Manon LECLÈRE, Philip MICHEL, Roland DELEGLISE, Elisabeth FORTE, Stéphanie PRINET-MOROU, Jean-Baptiste ALARD, Eléonore PARMENTIER, Noel LOIRE, Nathalie PHILLION.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à valider cette nouvelle liste.

## **7. Convention occupation domaine public avec le commerce LE PENALTY**

Madame le Maire explique qu'une redevance du domaine public a été votée le 10 septembre 2019 pour un montant de 15 euros. Elle propose, comme pour l'auto-école, de voter l'occupation du domaine public à l'euro symbolique.

Pour rappel, cela concerne l'installation de leur terrasse devant le Bar-Tabac.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU demande si c'est par souci d'équité. Madame le Maire lui répond par l'affirmative.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à valider cette nouvelle.

## **8. Questions diverses**

Madame le Maire donne la parole aux responsables des différentes commissions afin qu'ils puissent expliquer le travail de leurs commissions.

### Présentation des travaux en commission :

**Commission Travaux :** Monsieur Philip MICHEL prend la parole.

Il indique avoir réalisé avec les équipes techniques municipales le branchement de l'eau au cimetière pour un coût de 600€. Il précise qu'il existait un devis en attente depuis l'automne 2023 de plus de 3000€.

Parmi les travaux réalisés, il cite le retrait d'un bloc béton pour faciliter l'entrée du parking du stade, des travaux pour la rentrée de l'école réalisés à 90%, l'entretien du

jardin « Letexier » en face de l'école, le nettoyage du Jardin Plélan pendant 1 semaine et demi avec 3 agents qui a demandé un gros travail et de l'abattage d'arbres.

Quant au cimetière, il a été biné à la main en juillet, en août et en septembre.

Le stade de football nécessite aussi des tontes chaque semaine et mobilise un agent, 2 jours par semaine avec une consommation de 40l de gasoil par jour.

Monsieur Philip MICHEL informe le conseil que les 2 grosses tondeuses sont retombées en panne fin août et qu'il a donc remis en route la tondeuse mulching qui n'avait pas servi depuis 5 ans. Elle ne ramasse pas : il faut donc couper plus régulièrement avant que l'herbe soit trop haute. La 2ème tondeuse sera réparée en fonction des devis.

Il précise que devant la multitude des tâches, il doit faire des choix et a préféré tondre régulièrement plutôt que de nettoyer le cimetière, malgré les polémiques lancées sur Facebook.

Madame le Maire prend la parole pour rappeler que cette polémique est inacceptable et que les propos tenus contre les employés et les élus sont inadmissibles.

Pour information, l'entretien du cimetière demande en moyenne 7 demies-journées de travail avec 3 agents mobilisés.

Elle remercie le travail des employés.

A la salle des sports, beaucoup de douches ne fonctionnaient plus. L'équipe a tout remis en état de marche.

En ce qui concerne les travaux de la dernière tranche de la rue de la Gare, il a participé à une réunion avec M. Dufour (Bureau d'Etude SECT) et Eurovia pour refaire le point sur le dossier car il n'y a pas eu de passation de dossier. Il informe que malgré le souhait compréhensible des habitants de voir terminer les travaux de la rue de la Gare, il faudra attendre 2025 du fait de la campagne de betteraves et des soucis de budget. M. Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que du fait du budget contraint, personne n'aurait pu effectivement démarrer ces travaux en 2024.

Madame le Maire remercie les agents techniques pour leur travail qui est de qualité.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU précise qu'ils le font en plus en un temps exceptionnel, car l'équipe n'est en place que depuis 3 mois.

Monsieur Philip MICHEL informe que le responsable des services techniques est en arrêt, qu'il ne travaille parfois qu'avec 2 agents techniques, ce qui complique beaucoup le travail.

Madame le Maire remercie Monsieur Philip MICHEL pour son investissement et son travail.

**Commission Communication** : Madame Manon LECLÈRE prend la parole :

« Suite aux réunions de la commission, il a été décidé à l'unanimité par les membres de la commission de changer le nom du bulletin d'informations municipal qui sera renommé « Les Nouvelles de Chevières ». Nous gérons toute la mise en page, ce qui va permettre de minimiser les coûts. Le bulletin est en préparation pour une parution fin octobre.

Nous avons également décidé de ne pas renouveler le contrat avec le prestataire du site internet. Nous reprenons la gestion, ce qui va nous permettre de faire des économies, et nous travaillons actuellement à la refonte de celui-ci. »

**Commission Enfance-Scolaire :** Madame Manon LECLÈRE indique que le spectacle de Noël des enfants de l'école aura lieu le lundi 16 décembre après-midi à la salle municipale et qu'une prestation est réservée.

**Madame Nathalie PHILION arrive à 20h39. Elle n'a donc pas pu participer aux votes des 7 points à l'ordre du jour.**

**Commission environnement :** Madame Juliette BOUSSION prend la parole.

Circulation : Sur ce sujet, des réunions se sont tenues le 29 juillet et le 5 août entre conseillers, le 17 septembre avec la CCPE, le département et la police municipale, le 3 septembre avec TEREOS et le 2 octobre en sous-préfecture.

**Mme Juliette BOUSSION résume les orientations de la Commission du 20 septembre.**

Concernant le passage des camions de betteraves, l'objectif de la commission a été d'établir une position commune vis-à-vis de TEREOS pour la réunion du 2 octobre en préfecture. Les membres souhaitent « fluidifier et réduire le trafic et continuer la politique de concertation en l'élargissant à la CCPE ».

Le 3 septembre, la réunion avec la sucrerie a été l'occasion d'un bon échange, les sujets ont été exposés franchement : les acquis des années précédentes se poursuivent (pas de passage de camions à vide entre 23h et 5h, et pas de camion le dimanche). La commission a obtenu une réduction du trafic de 27% : cette année 40% des camions desservant la sucrerie passeront par Chevrières, alors que c'était 55% en 2023.

Pour fluidifier le trafic, la commission propose d'étudier le changement de séquences des feux tricolores (passer de 4 à 3 ou 2), de mettre les feux clignotant la nuit de 23h à 5h, de remettre en fonctionnement « les boucles » des feux tricolores et de poursuivre la négociation avec TEREOS pour alléger le trafic pendant les heures chargées (entre 7h-9h et 16h-18h) avec une voie de contournement (il en existe 2).

Il sera demandé à la sucrerie de financer une étude d'impact de la campagne par un cabinet extérieur ainsi que les travaux de modification du séquencage des feux. Il sera souhaitable d'avoir une étude des différents itinéraires possibles et des surcoûts qu'ils engendrent.

Le 2 octobre, une réunion s'est tenue en sous-préfecture de Compiègne et a réuni : les responsables des routes de la DDT et de la sous-préfecture, Juliette BOUSSION, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Sophie MERCIER, présidente de la CCPE et Monsieur Stéphane LEFEVRE, DGS CCPE

La DDT a informé que l'Etat ne peut obliger les camions de la sucrerie à prendre l'A1. Et selon la DDT, il serait possible de réduire le flux de camions de l'ouest.

Il a été précisé que c'est le Maire qui a le pouvoir de police de circulation. Il peut donc changer les feux, réglementer la traversée selon le tonnage, mais à la condition de prévoir un itinéraire bis avec la concertation des villages traversés. Si ces derniers ne sont pas d'accord, c'est l'Etat qui tranche.

Des subventions pour les études de sécurité de circulation et pour les itinéraires bis sont possibles. La commune de Rémy qui a fait faire une étude circulation a été très satisfaite des propositions.

La CCPE et la sous-préfecture nous ont assuré de leur accompagnement dans la réflexion sur la mise en place d'un schéma de cohérence de circulation à l'échelle du canton. La CCPE a rappelé l'importance de trouver une solution qui pérennise l'activité économique.

La commission devra encore poursuivre ses travaux sur les miroirs pour la circulation : un miroir, rue Parmentier et un miroir, rue Charles Boursier, et porter une proposition de subvention au conseil.

Pour gérer le problème de la vitesse rue de Beauvais et rue de Compiègne, la commission souhaite qu'une étude soit réalisée. Ce projet avait déjà été voté lors du précédent mandat mais la subvention n'a pas été demandée alors qu'il est possible de trouver 50% du financement par subvention.

### CAUE ESPACES VERTS

Réunions : 2 août, 7 septembre et 1<sup>er</sup> octobre entre conseillers. Le 18 septembre entre des conseillers et M. Y. Legac de l'IMPRO. Le 27 septembre, rencontre avec M. Sirot du CAUE, les techniciens espaces verts et des conseillers.

Mise en place de la feuille de route et des nouveaux principes directeurs de la gestion des espaces verts, choix des végétaux qui seront à valider lors de la commission sur le sujet le 18/10.

A été fait le point sur divers sujets comme le Clos du village. Nous avons également approché l'IMPRO qui est prêt à venir nous aider pour le Clos du village.

### **Commission stratégie management :**

Mot de Madame le Maire, excusant la non tenue de la commission management due au départ d'Alexandra qui complique le travail. L'urgence est de recruter une remplaçante.

**Commission finance :** Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE prend la parole.

« La commission a été faite un peu tardivement, car suite au départ d'Alexandra (la secrétaire générale) et sans passation de dossier de l'équipe précédente, il a été compliqué de récupérer tous les éléments financiers.

Une commission finance s'est tenue le lundi 30 septembre avec tous les membres de la commission. Nous avons fait le point sur les budgets investissement et fonctionnement qui ont été votés par la précédente équipe municipale. Nous avons également revu l'état des dépenses arrêtées à la date du 20 septembre 2024. Un point des subventions attribuées et celles en attente a également été fait. En commentaire et sans nous étendre, nous dirions que la situation financière de la commune est compliquée, mais nous reviendrons de manière plus exhaustive sur ce sujet dans les prochains mois, car nous devons rencontrer M. Nivelles, chef du service comptable de la Trésorerie, ainsi que Monsieur Plataux qui est notre chargé de commune à la Trésorerie pour effectuer un état des lieux complet de notre situation financière. »

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE concernant la **CCPE**.

*Le Padd* (Projet d'Aménagement et de développement durable), qui est une partie du PLUIH (Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat), nous sera transmis par la CCPE la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre pour débats et informations. Ce document ne nécessitera pas de vote.

Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il comprend 4 axes :

- Organisation spatiale du territoire (pôle avec ventilation des logements, diversifier les activités économiques)
- Reconnaissance d'une identité rurale et du cadre de vie (préservation des paysages, protection des milieux naturels et des forêts)
- Renforcement de la résilience du territoire (prise en compte des risques, démarche de transition écologique, développement des réseaux)
- Urbanisation moins consommatrice d'espace naturel et agricole (sobriété foncière, 49,6 hectares sur 2020-2035 sont autorisés pour le territoire de la CCPE, ce qui signifie une réduction des zones constructibles)

Pour Chevrières, le PADD prévoit 5% d'augmentation de la population sur la période 2020 à 2035, avec 30% des projets de logements qui devront être dits " diversifiés" (logement social, appartement). Pour information, 49 logements ont déjà été autorisés depuis 2020 (sur 4 ans) alors que nous devrions théoriquement en construire qu'un peu plus de 100 sur 15 ans.

Collecte des déchets : La CCPE doit refaire un appel d'offre pour la collecte des ordures ménagères (OM) pour une mise en place au 1<sup>er</sup> juin 2026. La proposition qui est en cours d'élaboration serait une collecte d'OM toutes les 2 semaines (sauf collectif et collège toutes les semaines), une collecte hebdomadaire des emballages et papiers (poubelles jaunes) et toutes les 2 semaines de mi-mars à décembre pour la collecte des déchets verts et des collectes hebdomadaires de biodéchets pour l'habitat collectif.

Cette réduction du service est nécessaire pour contenir les coûts, mais également pour encourager les habitants à composter et les responsabiliser ainsi que pour se conformer au plan local de réduction des déchets (PLPDMA) signé par la CCPE en juillet dernier.

Madame Beatrice BOULET-DOUVRY dit qu'on a une obligation d'avoir un composteur chez soi. Madame Stéphanie PRINET-MOROU s'inquiète de la survenue des rats. Madame Laure BRASSEUR précise que ce n'est pas une obligation, mais que la CCPE incite les gens à composter. Madame Juliette BOUSSION dit qu'elle composte, mais qu'elle n'en fait rien. Monsieur Philip MICHEL s'inquiète d'un passage toutes les 2 semaines du ramassage des poubelles noires, il pense que c'est trop peu. Il rajoute que c'est hallucinant d'entendre autant de bêtises : alors la CCPE décide et on a juste à suivre. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que, pour le moment, il



ne s'agit que d'une orientation et que rien n'est adopté. Il informe aussi qu'actuellement les poubelles noires ne sont sorties par les habitants qu'en moyenne une semaine sur deux. Donc, qu'un ramassage tous les 15 jours n'est pas si aberrant. Il précise qu'il a été évoqué l'idée de lieux centralisés pour déposer les ordures ménagères pour ceux qui ne pourraient attendre 15 jours ou qui auraient raté le passage.

**CCPE** Madame Laure BRASSEUR prend la parole.

Il est recherché avec la CCPE un endroit pour implanter une station vélo sécurisée ainsi que trois modules d'abri pour 2 vélos. Il a été signé sous la précédente mandature une convention pour ces implantations.

Monsieur Philip MICHEL rappelle à Madame Laure BRASSEUR les 2 ou 3 rendez-vous avec la CCPE et les propositions d'emplacements faites et lui dit que c'est encore la CCPE qui va décider de l'emplacement qui leur convient. Madame Laure BRASSEUR répond que pour le moment la CCPE n'a pas refusé nos emplacements et que c'est toujours à l'étude.

Le 4 juin 2024 s'est tenue une réunion sur la phase 1 de l'élaboration du futur Schéma Directeur des Aménagements Cyclables sur le territoire de la communauté de commune de Plaine d'Estrées. Il n'y avait aucun représentant de Chevrières. Il y a eu des ateliers de travail qui ont permis de dégager les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces de plusieurs lieux, et de proposer des axes d'amélioration et de renforcement de la sécurité.

Une deuxième réunion a eu lieu le 27 août 2024 avec le comité de Pilotage. Madame Laure BRASSEUR a représenté la commune de Chevrières. L'Agglomération de la Région de Compiègne « ARC », le département, des associations de cyclistes (dont Monsieur MELLARINI de Chevrières) étaient présents. 33 schémas et connexions ont été présentés et étudiés. Des groupes de travail ont procédé à une notation par rapport à la sécurité, à la difficulté, au coût, à la faisabilité et au délai d'exécution, etc.

La réunion du 19 septembre (phase 2 du plan) a permis de retenir 20 actions clés parmi les 33 initiales. Celles-ci ont été ensuite retravaillées dans le détail pour garantir la faisabilité de ce projet qui va être mis en œuvre sur 10 ans.

La phase 3 aura lieu normalement le 21 octobre.

Le 23 septembre, il y a eu une réunion avec le bureau d'étude CITEMETRIE qui a étudié la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, en juin, pour 4 mois (ils ont été sur Chevrières début juillet). Une présentation des éléments de diagnostic nous a été faite en présence de personnes de l'ADIL (Agence Départementale d'Information au Logement), de l'ANAH Agence Nationale de l'Habitat (le Département). Sachant que ces organismes peuvent recevoir les habitants de Chevrières sur rdv à la CCPE. Nous allons recevoir, sous peu, le dossier complet qu'il faudra étudier. Nous pourrions apporter des modifications ou des améliorations qui auraient été réalisées entre temps sur des habitations, et qu'il faudra retourner avant fin octobre, ce qui permettra à CITEMETRIE de pouvoir contacter les propriétaires pour faire des propositions des différentes aides possibles. Dans le but de

l'amélioration de l'habitat, ils iront démarcher eux-mêmes les habitants qui ont besoins d'aide. Ils peuvent également s'occuper de la partie administrative.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU dit que comme on a tous peur des escrocs, il faudra informer sur Panneau Pocket la population de la présence de cet organisme.

**Commission associations :** (Monsieur Roland DELEGLISE)

Madame le Maire prend la parole pour expliquer ce qui a été fait par Monsieur Roland DELEGLISE pilote de la commission association.

Une réunion s'est tenue le 11 juillet pour préparer le forum des associations.

Il est prévu une réunion de toutes les associations le 17 octobre pour mettre en place le calendrier d'occupation des salles et pour répondre aux questions des associations.

**Commission jumelage :** Monsieur Laurent FALIERES prend la parole.

Le comité nous a demandé un rendez-vous : nous les avons rencontrés. Nous avons participé à l'une de leurs réunions. Cette année, il y a 32 enfants qui viennent à Chevrières, du 26 au 30 octobre 2024. Ils vont être accueillis dans des familles.

Il faudrait que la municipalité organise le pot d'accueil, le samedi 26 octobre 2024 à 17h.

Deuxième événement : le 40<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu au mois de mai 2025. Il serait souhaitable que des membres du conseil se rendent en Allemagne.

L'année suivante, le 40<sup>ème</sup> anniversaire sera fêté à Chevrières avec les Allemands en mai 2026.

En octobre, le séjour des jeunes allemands est autofinancé par le "repas choucroute" organisé par le comité de jumelage en début d'année.

Cession de la salle par les associations sportives, le 29 octobre, pour les activités des enfants du jumelage.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Pas de questions.

21h16, la séance est levée.

Madame le Maire,  
Christelle BENSMAN

